



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE

CONSEILLER D'ÉDUCATION

POPULAIRE ET DE JEUNESSE

SESSION 2015

Rapport externe de la Présidente du jury

Catherine CROISET

Inspectrice générale de la
Jeunesse et des sports

SOMMAIRE

Sommaire	3
Introduction.....	5
1 Présentation générale.....	7
2 Les données clés des concours (externe, interne et réservé) en 2015	11
2.1 Les acteurs intervenant dans l'organisation et la mise en oeuvre	11
2.2 Les candidats aux concours de recrutement 2015.....	12
3 Les épreuves d'admissibilité : analyse des résultats	15
3.1 Rapport de l'épreuve 1, culture générale.....	15
3.1.1 Remarques générales concernant le sujet.....	15
3.1.2 Appréciations générales	16
3.1.3 Conseils aux candidats et aux formateurs	16
3.2 Rapport de l'épreuve 2, spécialité (Sciences humaines appliquées)	17
3.2.1 Remarques générales concernant le sujet.....	17
3.2.2 Appréciations générales	18
3.2.3 Conseils aux candidats et aux formateurs	18
3.3 Rapport de l'épreuve 3, pédagogie	20
3.3.1 Remarques générales concernant le sujet.....	20
3.3.2 Appréciations générales	20
3.3.3 Conseils aux candidats et aux formateurs	21
4 Les épreuves d'admission : analyse des résultats.....	23
4.1 Rapport de l'épreuve 4, environnement institutionnel.....	23
4.1.1 Appréciations générales	23
4.1.2 Conseils aux formateurs et aux candidats	23
4.2 Rapport de l'épreuve 5, spécialité (Sciences humaines appliquées)	25
4.2.1 Remarques générales concernant les sujets	25
4.2.2 Appréciations générales	25
4.2.3 Conseils aux candidats et aux formateurs	26
4.3 Rapport de l'épreuve 6, spécialité (Sciences humaines appliquées)	27
4.3.1 Remarques générales concernant les sujets	27
4.3.2 Appréciations générales	27
4.3.3 Conseils aux candidats et aux formateurs	28
4.4 Rapport de l'épreuve 7 (facultative)	29

4.4.1	Remarques générales concernant les sujets	29
4.4.2	Appréciations générales	29
4.4.3	Remarques particulières	30
5	Conclusion.....	31
6	Remerciements.....	33
ANNEXES.....		35
Annexe 1 -	Résultats des concours 2015.....	37
Annexe 2 -	Composition du jury au titre de l'année 2015	39

INTRODUCTION

Les concours de CEPJ 2015 se déclinent en 3 concours : externe, interne et réservé (Loi Sauvadet).

Les modalités de leur déroulement s'inscrivent dans la suite des sessions précédentes, dont la dernière s'est tenue en 2013.

S'agissant des candidats, les principales caractéristiques sont de même nature que pour les années précédentes, notamment en ce qui concerne le nombre d'inscrits, largement supérieur au nombre de présents aux épreuves écrites. Le nombre de candidats externes est toujours majoritaire, représentant en général les 2/3 des candidats, correspondant aux 4/5 en 2015. Le concours réservé, quant à lui, a compté deux inscrits qui ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite.

Le nombre de postes ouverts a été de 10 pour l'externe, de 4 pour l'interne et de 1 pour le concours réservé.

Un poste a également été ouvert par la voie du recrutement de travailleur handicapé, selon des modalités spécifiques : elles procèdent d'une sélection sur dossier, suivi d'un entretien auprès d'un jury dédié. Aucun candidat n'a été retenu pour accéder au corps des CEPJ.

En ce qui concerne les concours, la spécialité « *Sciences humaines appliquées* » a été retenue pour la session 2015.

Le jury a été en partie renouvelé, tout en s'appuyant sur les compétences et l'expérience des coordonnateurs et d'examineurs confirmés. Il constitue un jury unique pour les épreuves écrites et orales des concours.

L'ensemble des corrections et évaluations s'est tenu au CREPS de Wattignies.

Une fois de plus il convient de souligner les conditions d'organisation remarquables, compte tenu notamment de la complexité de fonctionnement de certaines des épreuves d'admission.

Les observations et analyses, sur le fond et la forme, portant les copies et sur les prestations des candidats, présentées dans ce rapport, ont vocation à être utilisées par différents protagonistes, les principaux intéressés en étant les futurs candidats et les formateurs. Ainsi le rapport met l'accent sur des repères et des données qui peuvent être utiles pour celles et ceux qui préparent le concours. Il convient cependant d'observer que les recommandations émises sont en grande majorité les mêmes que celles développées pour les sessions précédentes.

La présidente du jury remercie vivement l'ensemble des personnes qui ont contribué avec professionnalisme et disponibilité à l'organisation et au déroulement des concours 2015 : les agents de la direction des ressources humaines (bureau du recrutement DRHB3), les coordonnateurs et les correcteurs des épreuves écrites et orales, ainsi que l'équipe de direction du CREPS de Wattignies et ses collaborateurs, auxquels ont été associés la DRJSCS Nord Pas de Calais et des représentants d'organismes de formation en ce qui concerne l'épreuve n°6.

Le contenu de ce rapport a été réalisé grâce aux contributions des personnes qui ont participé à l'organisation et au déroulement du concours.

1 PRESENTATION GENERALE

Trois concours de CEPJ ont été ouverts en 2015, un externe, un interne et un concours réservé, dans la spécialité « *Sciences humaines appliquées* ».

Le concours précédent s'était tenu en 2013 avec la spécialité « *Jeunesse* »

Par ailleurs, il s'agit de la deuxième édition qui intègre le concours réservé, dit « Sauvadet, pour lequel les épreuves sont spécifiques et allégées. Deux candidats se sont inscrits mais aucun ne s'est présenté aux épreuves écrites.

Le concours général, fondé sur l'arrêté de 1986 modifié¹, est constitué de 3 épreuves écrites, 3 épreuves orales et 1 épreuve facultative.

Le champ traité est celui de l'éducation populaire et de la vie associative pour l'épreuve de culture générale, complété par celui de la spécialité retenue, pour 3 des épreuves, et correspond à des connaissances institutionnelles pour une autre. Une des épreuves de spécialité correspond à une mise en situation pédagogique devant un public.

Le total des points pour le concours est de 340 points (17 coefficients), correspondant alors à 170 points pour obtenir la moyenne. Le total de 340 points est éventuellement augmenté des points supérieurs à la moyenne obtenue lors de l'épreuve facultative (épreuve n°7), sans pour autant de changement de coefficients.

Epreuves d'admissibilité :

Epreuve n°1 :

Une épreuve écrite de culture générale portant sur un sujet d'actualité en rapport avec l'éducation populaire ou la vie associative (4h ; coefficient 3 ; 2 sujets au choix).

Epreuve n°2 :

Une épreuve de spécialité consistant en une analyse de document portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine choisi dans l'une des spécialités définies² à l'article 2 du présent arrêté (4h ; coefficient 3 ; 1 sujet).

Epreuve n°3 :

Une épreuve de pédagogie générale relative au domaine de la jeunesse et de l'éducation des adultes (4h ; coefficient 3 ; 2 sujets au choix).

¹ Arrêté du 11 février 1986 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse / Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

² Spécialités : livre et lecture, art dramatique, arts et traditions populaires, arts plastiques, danse, image et son, musique, expression écrite et orale, sciences économiques et juridiques, sciences humaines appliquées, activités scientifiques et techniques, sciences et techniques de la communication, jeunesse.

Epreuves d'admission :

Epreuve n°4 :

Une épreuve orale portant sur la vie associative, l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique française, les notions essentielles relatives à l'Europe et aux institutions internationales. Exposé et entretien avec le jury à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat (30' de préparation ; 30' exposé et entretien ; coefficient 2).

Epreuve n°5 :

Une évaluation de la compétence technique dans la même spécialité que celle de l'écrit. Pour certaines spécialités cette évaluation peut porter sur une réalisation. Le candidat présente avant cette épreuve un dossier personnel sur 3 thèmes relatifs à cette spécialité, thèmes qu'il a indiqués au moment de son inscription (coefficient 3).

Epreuve n°6 :

La conduite pédagogique d'une séance de travail avec un public, dont le sujet est déterminé par le jury dans la même spécialité que l'épreuve n°5. La présentation critique de cette séance par le candidat est suivie d'un entretien (coefficient 3).

Epreuve n°7 facultative : Commentaire dans une des langues vivantes dont la liste figure en annexe de l'arrêté d'un document fourni par le jury (15' de préparation ; 15' de commentaire suivi de questions) ; seuls les points obtenus au dessus de la moyenne ont pris en compte en vue de l'admission.

Les **conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**³ sont des fonctionnaires de catégorie A du ministère chargé de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ils exercent leurs missions notamment dans les services déconcentrés régionaux ou départementaux relevant du ministère chargé de la jeunesse.

Ils contribuent à la mise en œuvre de la politique de l'État visant à :

- favoriser l'autonomie des jeunes et leur prise de responsabilité à travers l'engagement et le volontariat, l'accès à des loisirs éducatifs de qualité et à une information adaptée ainsi qu'à une mobilité internationale ;
- soutenir le dynamisme et le développement de la vie associative par le conseil, l'aide à la structuration et aux projets des associations ainsi qu'à la formation et à la qualification des acteurs ;
- développer l'accès du plus grand nombre à l'éducation non formelle et à la formation tout au long de la vie.

Pour mener à bien les missions qui leur sont confiées, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse s'appuient sur des compétences techniques et pédagogiques, selon leur spécialité

³ Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

d'origine, et sur leurs capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par leur intervention, notamment les jeunes. Ils mobilisent à cet effet leur connaissance des réseaux de partenaires que sont principalement les associations et les collectivités territoriales.

2 LES DONNEES CLES DES CONCOURS (EXTERNE, INTERNE ET RESERVE) EN 2015

Le nombre de postes ouverts a été de 10 pour le concours externe, de 4 pour le concours interne et de 1 pour le concours réservé.

Au total 307 candidats se sont inscrits (interne, externe, réservé), 129 d'entre eux ont participé aux épreuves écrites, et 38 ont été admissibles et donc retenus pour les épreuves orales.

Les candidats admis sont répartis de la façon suivante :

- concours externe : 10 lauréats admis en liste principale pour 10 postes ouverts (et 6 en liste complémentaire) ;
- concours interne : 4 lauréats admis en liste principale pour 4 postes ouverts (pas de lauréats sur la liste complémentaire).⁴

2.1 Les acteurs intervenant dans l'organisation et la mise en oeuvre

Durant la phase d'inscription l'information du public a été, à l'instar de l'édition précédente, renforcée en multipliant les réseaux d'information, et notamment ceux qui sont en lien avec le public potentiel (Administrations, Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, Universités, réseau Information Jeunesse, etc...) et en proposant, sur le site dédié du ministère, une fiche sur les caractéristiques du métier de CEPJ.

Cependant, et malgré les actions d'information, le nombre total d'inscrits n'évolue guère depuis quelques années.

La préparation et le suivi des épreuves, le pilotage des travaux du jury et la présidence des délibérations ont relevé de la présidente du jury.

La DRH (direction des ressources humaines) des ministères sociaux a eu en charge l'organisation administrative, de l'ouverture du concours à la gestion des résultats, en passant par le suivi des dossiers des candidats.

Les coordonnateurs et les correcteurs des épreuves, grâce à leur expertise et en utilisant les outils d'évaluation mis à leur disposition, ont, durant deux semaines, œuvré sur site au CREPS de Wattignies.

La direction du CREPS de Wattignies, et certains des agents de l'établissement, ainsi que la DRJSCS du Nord Pas de Calais (pour l'épreuve 6) ont mis leur expérience au service de l'organisation des travaux du jury. Enfin des organismes de formation ont été sollicités pour une mise à disposition de publics, en ce qui concerne l'épreuve en situation face à un public.

⁴ Annexe 1.

Un jury unique pour l'admissibilité et l'admission a été constitué de 37 personnes qui ont participé à la procédure écrite et orale⁵.

Les corrections des copies étaient effectuées par des doublettes : les évaluations des épreuves orales relevaient également de doublettes pour les épreuves 4 et 5, et de triplettes pour l'épreuve 6.

Pour l'ensemble des corrections écrites et orales, des régulations ont été conduites avec l'ensemble des correcteurs, animés par les coordonnateurs.

Les coordonnateurs ont également participé aux travaux préparatoires portant notamment sur la préparation d'une banque de sujets, en fonction des programmes, et conjugué, en ce qui concerne les épreuves 5 et 6, aux thèmes retenus par les candidats admissibles lors de leur inscription.

Les procédures et les outils de correction et d'évaluation, de validation et d'harmonisation, ont fait leur preuve au fil des années.

2.2 Les candidats aux concours de recrutement 2015

De l'inscription à la participation aux épreuves

Si le nombre d'inscriptions en 2015 est légèrement supérieur aux deux sessions précédentes, on observe cependant que le nombre de présents aux épreuves écrites est du même ordre de grandeur qu'auparavant.

307 candidats sont inscrits en 2015 et 129 sont présents aux écrits (5 d'entre eux n'ont pas participé à la totalité des épreuves écrites), avec un taux de participation quasi identique entre les candidats internes et externes :

- concours externe : 258 candidats inscrits et 110 présents aux épreuves écrites ;
- concours interne : 47 candidats inscrits et 19 présents aux épreuves écrites.

S'agissant du concours réservé, l'on compte seulement 2 inscrits pour un poste ouvert ; toutefois aucun candidat ne s'est présenté à l'épreuve écrite.

Données comparatives 2012/2013/2015

ANNEE 2012	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3EME CONCOURS	TOTAUX
Inscrits	196	51	0	247
Présents	103	33	0	136
Taux de participation	52,6%	65%	0,00%	55%
Postes offerts	6	4	0	10

⁵ Annexe 2.

ANNEE 2013	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	CONCOURS RESERVE	TOTAUX
Inscrits	204	56	7	267
Présents	87	29	7	123
Taux de participation	42,64%	51,78%	100%	46%
Postes offerts	9	5	5	19

ANNEE 2015	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	CONCOURS RESERVE	TOTAUX
Inscrits	258	47	2	307
Présents	110	19	0	129
Taux de participation	42,64%	40,43%	0,00%	42,02%
Postes offerts	10	4	1	15

En 2015, l'écart entre le nombre de candidats externes et internes n'a jamais été aussi important, même si le nombre de candidats internes a toujours été inférieur.

La répartition par genre

On observe que le taux de féminisation à l'inscription, puis à l'admissibilité, reste globalement majoritaire au fil des années, avec, en ce qui concerne les candidats admis en 2015, un nombre égal hommes/femmes en.

Le nombre de postes ouverts étant limité, une prudence reste de mise sur l'interprétation de ces données pour les candidats admis.

	En externe					En interne				
	Hommes	%	Femmes	%	Total	Hommes	%	Femmes	%	Total
Inscrits	93	35,71%	165	64,29%	258	26	55,3%	21	44,7%	47
Admissibles	12	43,48%	20	56,52%	32	3	50%	3	50%	6
Admis liste principale	5	50%	5	50%	10	2	50%	2	50%	4
Admis liste complémentaire	3	50%	3	50%	6					

3 LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE : ANALYSE DES RESULTATS

3.1 Rapport de l'épreuve 1, culture générale

Coordonnateurs : Arnaud DEZITTER et Gildas BOUVET

3.1.1 Remarques générales concernant le sujet

Sujet 1

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde »

Paulo Freire (1974 « Pédagogie des opprimés »).

L'Éducation populaire répond-elle à cette affirmation ?

Sujet 2

Face aux mutations de la société, quelle place pour la vie associative ?

Sujet 1 : Le caractère affirmatif de cette citation n'invitait pas à un commentaire de texte comme il a pu être constaté dans de nombreuses copies. Les candidats ont trop souvent oublié de se référer à la question posée. De ce point de vue, le sujet permettait aux candidats de mettre en avant leur sens critique tout en traitant d'un domaine directement dans le champ de l'épreuve.

Par ailleurs, une méconnaissance de l'auteur et de l'œuvre n'a pas permis de contextualiser le sujet.

A l'inverse quelques candidats n'ont pas traité la citation en se contentant de répondre à la question et en mobilisant quelques connaissances.

Sujet 2 : Le sujet posé sous une forme interrogative ne faisait pas obstacle à ce que les candidats proposent une problématique, ce qui a été insuffisamment le cas. Les candidats se sont souvent contentés de reformuler ou de déformer le sujet. Ce dernier invitait à traiter l'évolution de la vie associative au regard des mutations de la société, alors que le sujet a souvent été traité sous forme narrative quant à l'évolution de la vie associative, sans mise en perspective.

Les 2 sujets étant complémentaires, les candidats avaient la possibilité de faire un choix et de s'exprimer.

3.1.2 Appréciations générales

Niveau des candidats

Il est rappelé que l'écrit 1 constitue une épreuve de culture générale. Ainsi, il est attendu des candidats un traitement du sujet dans différents champs et selon plusieurs approches : sociologique, historique, économique, philosophique....

Le niveau des candidats est hétérogène. Le manque de maîtrise de la technique de dissertation (introduction, problématique, structuration...) est un des handicaps majeurs relevé. Les connaissances sont également souvent insuffisantes.

Traitement du sujet

Une minorité de candidats semble avoir compris les sujets dans leur globalité. *A contrario*, la majorité ne les a compris que partiellement.

Le sujet a été traité de façon trop partielle dans de nombreuses copies, sous un seul angle par manque d'analyse, de problématisation et de connaissances personnelles. Certains candidats dévoient le sujet afin de leur permettre de mobiliser quelques connaissances.

Les références, parfois exposées, ne sont cependant pas suffisamment utilisées à bon escient, et dans ce cas peuvent avoir un effet contreproductif. Peu de candidats démontrent un engagement personnel dans le traitement du sujet ; dans la plupart des cas la présentation relève de nombreux lieux communs.

Par contre le traitement du sujet conforme au libellé proposé, avec une mise en perspective et une problématique, constitue un atout.

Par ailleurs certains candidats ont su proposer des références et des citations ; cependant il convient, dans ce cas, de les utiliser au service du traitement du sujet.

D'une manière générale, le niveau d'orthographe est moins faible que les sessions précédentes, à défaut d'être suffisant.

Particulièrement sur le sujet 1, nombreux sont les candidats qui n'ont pas suffisamment fait preuve de sens critique.

Particulièrement sur le sujet 2, les candidats se sont fréquemment contentés de reformuler le sujet, voire de le déformer.

3.1.3 Conseils aux candidats et aux formateurs

Il convient de lire et d'analyser le sujet afin d'éviter un traitement partiel. La définition des termes du sujet ne constitue pas une finalité, mais une étape pour dégager une problématique. Ainsi, les définitions ne doivent pas se succéder mais être traitées globalement. La contextualisation est également nécessaire ; le sujet 1 notamment invitait ainsi à repositionner la citation dans le contexte actualisé.

Il est conseillé de s'exercer à la dissertation en veillant particulièrement à structurer ses idées. Il s'agit de s'entraîner à organiser le devoir, identifier de(s) problématique(s), dégager un plan et structurer des propos.

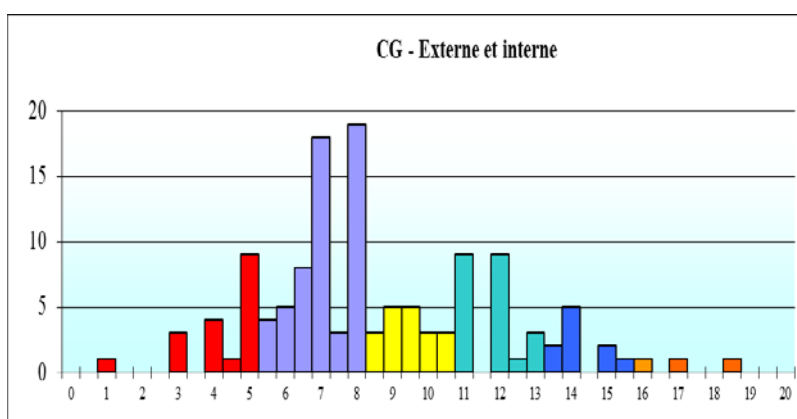
La structuration du devoir doit s'appuyer sur une démonstration en mobilisant des connaissances et son vécu. Il ne s'agit pas de répondre simplement à une question sous la forme d'une restitution de connaissances. L'organisation des différentes parties du devoir doivent permettre d'identifier un enchaînement et une cohérence. A ce titre, le rôle de l'introduction et de la conclusion ne doit pas être négligé.

Les candidats doivent posséder des connaissances suffisantes dans le champ couvert par le programme du concours. L'utilisation des références doit être au service du traitement du sujet et en lien avec l'actualité.

Les candidats sont invités à renforcer leurs connaissances dans les différents champs du concours et sont encouragés à argumenter leur prise de positions, toujours en lien avec le sujet.

Notes épreuve 1 « Culture générale »

Externe et interne	Cult. G.	
Nb copies corrigées	129	
Nb notes > 10	41	31,78%
Nb notes < 10	88	68,22%
Moyenne	8,62	
Médiane	8,00	
Note minimale	1,00	
Note maximale	18,50	
Ecart type	3,23	



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes	27	48	19	22	10	3	129
%	21%	37,21%	15%	17%	8%	2,33%	100%

3.2 Rapport de l'épreuve 2, spécialité (Sciences humaines appliquées)

Coordonnateurs : François FOURREAU et Maryline NOUCHI

3.2.1 Remarques générales concernant le sujet

Sujet

A partir des idées principales de ce texte et des concepts propres aux sciences humaines appliquées, vous dégagerez une problématique permettant de traiter des frontières sociales et des processus et effets de l'acculturation.

« De la ZEP à la prépa, le risque d'être vu comme un traître » (Paul Pasquali).

Le sujet, particulièrement d'actualité, correspond au niveau attendu. Il permettait d'identifier clairement des problématiques, très ouvertes, et de traiter le développement de façon pertinente en couvrant les disciplines SHA du concours.

Le texte, interview d'un sociologue, rendait compte des frontières sociales que rencontrent les jeunes issus des quartiers sensibles qui avaient participé au dispositif de préparation aux grandes écoles.

Seul les candidats pouvant se distancier du texte ont eu une note très supérieure à la moyenne.

3.2.2 Appréciations générales

Niveau des candidats

Le spectre des connaissances est insuffisant pour certains, compte-tenu du niveau du concours (catégorie A).

Quelques copies cependant reflètent un haut niveau d'expertise et montrent ainsi la capacité des candidats à répondre aux exigences de l'épreuve.

Dans les copies dont la note est inférieure à la moyenne, les candidats n'ont pas mis en avant l'articulation nécessaire à établir entre le texte et la question posée.

Traitement du sujet

On constate soit une insuffisance de références au champ de la spécialité, soit une maîtrise partielle de concepts sociologiques, même si l'on observe un quasi monopole de la référence à Pierre Bourdieu. Le peu de diversité dans les références est par ailleurs fréquemment associée à une utilisation qui en est approximative.

Les difficultés essentielles sont liées au manque de formulation d'une problématique, des enjeux non cernés et une distanciation insuffisante par rapport au texte. Un des risques est de traiter le sujet comme un sujet de culture générale.

Cela se traduit par des paraphrases, des constats généraux, un résumé plus ou moins bien reformulé du texte et un manque d'analyse critique, parfois complété par des propos familiers.

Les connaissances et les arguments sont alors utilisés de façon inappropriée.

En termes de structuration du devoir, l'absence de plan, d'introduction et de conclusion contribue au traitement inapproprié du sujet.

Le plan annoncé doit correspondre au développement proposé. La définition adaptée des termes, une distanciation et une mise en perspective, une analyse critique du sujet contribuent à un traitement clair du devoir.

3.2.3 Conseils aux candidats et aux formateurs

La préparation au concours passe par une prise de connaissance des textes qui le régissent pour en identifier le contenu et le niveau attendu.

Il s'agit de travailler à partir du programme tout en l'inscrivant dans le contexte ; en effet les grandes problématiques de la société actuelle participent du traitement du sujet.

La préparation doit permettre de s'entraîner à exploiter ses connaissances dans le champ de la spécialité.

Il est indispensable de prendre le temps de lire le sujet pour bien le comprendre et le mettre en relation avec le texte joint.

Il convient de ne pas limiter le traitement du sujet au seul cadre théorique présenté par le document support.

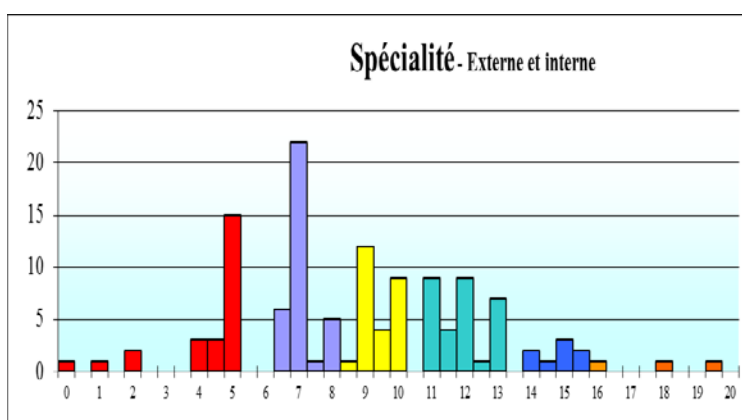
Aussi, les candidats doivent s'attacher à définir le champ, les concepts et les termes du sujet, en questionnant le sujet, et en articulant les relations entre les différents concepts et n'ont pas à hésiter à s'appuyer sur des expériences personnelles. L'argumentation est à travailler.

La problématique doit être identifiée et formulée, en lien avec le plan annoncé qui doit être suivi.

Les candidats ont également à s'entraîner sur la gestion du temps, en prenant en compte le temps de relecture et en s'attachant à la lisibilité de la copie.

Notes épreuve 2 « Sciences humaines appliquées »

Externe et interne	Concours	
Nb copies corrigées	126	
Nb notes éliminatoires	25	20%
Nb notes < 10	76	60%
Moyenne	8,88	
Médiane	9,00	
Note minimale	0,00	
Note maximale	19,50	
Ecart type	3,51	
Nb notes > 10	50	40%



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes	25	34	26	30	8	3	126
%	20%	26,98%	21%	24%	6%	2,38%	100%

126 copies ont été corrigées (107 en externe et 19 en interne). 20% des notes sont éliminatoires ce qui correspond au même pourcentage que lors de la session 2013.

40% des notes attribuées sont égales ou supérieures à la moyenne.

3.3 Rapport de l'épreuve 3, pédagogie

Coordonnateurs : Sylvie SKAZA et Arnaud ZELLER

3.3.1 Remarques générales concernant le sujet

Sujet 1

L'évaluation peut-elle aider le stagiaire à progresser dans ses apprentissages ?

Sujet 2

Quelle peut-être la place des méthodes pédagogiques dans « l'école numérique » ?

Sujet 1: le libellé du sujet était clair, complet et présentant peu d'ambiguïté. Le thème est classique et atemporel, et permettait de la part des candidats outillés, d'en faire une approche contextualisée. A l'usage, la facilité apparente du sujet a départagé les candidats.

Sujet 2: le libellé du sujet invitait le candidat à utiliser une approche sociétale, au-delà du cadre scolaire jugé trop restrictif. L'un des termes du sujet « *place* » a totalement été occulté par la plupart des candidats.

Ces deux sujets, différents l'un de l'autre, étaient complémentaires. Ils ne présentaient pas de difficultés majeures et étaient accessibles à tout candidat bien préparé.

3.3.2 Appréciations générales

Niveau des candidats

Le niveau est globalement insuffisant ; la principale cause semble être une connaissance trop approximative du programme de l'épreuve.

Cette situation est à mettre en lien avec un manque de préparation, tant en termes de connaissances que de traitement formel du devoir.

Traitement du sujet

Sur le fond, des connaissances limitées sur le thème peuvent conduire à un traitement par des exemples d'actualité considérés comme des fondements modélisables.

Les principales faiblesses sont liées au peu de références théoriques et à un manque d'illustrations convaincantes, à des propos rarement contextualisés en référence à des courants pédagogiques. Les propos sont alors peu nuancés.

La difficulté à mobiliser des connaissances théoriques amène les candidats à prendre d'avantage appui sur des connaissances très génériques, conduisant souvent à un traitement périphérique du sujet, de façon descriptive, illustrative, mais rarement explicative, voire en étant hors-sujet.

Le cas échéant, un historique approximatif peut être déroulé à travers quelques courants pédagogiques, n'ouvrant pas systématiquement sur une analyse.

L'argumentation est alors insuffisamment cohérente et pertinente au regard de l'idée force qu'elle défend.

Dans les copies de meilleur niveau, des connaissances en pédagogie (histoire et sciences de l'éducation, notamment) et en matière d'actualité éducative sont mobilisées. Certaines connaissances, mises en avant dans ces copies, sont alors utilisées à bon escient. Elles sont servies par un effort de structuration.

De véritables axes de débat sont alors dégagés, avec de réelles tentatives de structuration du propos à l'aide d'une méthodologie ; quelques candidats ont utilisé leurs expériences en support à leur démonstration.

S'agissant de la forme, les points de faiblesse observés dans les autres épreuves sont de même nature pour cette épreuve, à savoir une absence fréquente de la maîtrise des techniques de dissertation ce qui conduit à des problématiques mal posées, avec des plans très descriptifs, parfois non suivis, et des conclusions ne dégageant pas de vision prospective.

Dans certains cas, les candidats ont pris position dans l'introduction et la conclusion, mais le traitement du sujet n'a que rarement été au service de ce positionnement. Le candidat fait peu preuve d'esprit critique ce qui conduit à des propos souvent convenus et généraux.

S'agissant de la compréhension du sujet, un certain nombre de termes du libellé sont occultés alors que des mots clés pourraient être des repères significatifs.

3.3.3 Conseils aux candidats et aux formateurs

Cette épreuve de pédagogie nécessite une culture pédagogique, dotée de références associant des connaissances théoriques et une mise en perspective contemporaine et actualisée.

Il s'agit également, si possible, de s'appuyer sur une expérience significative dans ce domaine pour allier, dans l'argumentation, expérience pratique et connaissances théoriques et les mettre au service d'une réflexion personnelle.

Avant l'épreuve, au-delà des faits d'actualité, il convient de lire, de relire, des ouvrages théoriques.

L'entraînement au traitement d'un devoir doit prendre en compte plusieurs phases et doit contribuer à la gestion de son temps : conduite d'une analyse approfondie des termes du sujet, définition et confrontation de ces termes après une phase de questionnement pour déboucher sur l'identification des enjeux et l'élaboration d'une problématique servie par une argumentation pertinente.

Les candidats doivent pouvoir prendre conscience de toute l'importance de la phase d'analyse du sujet assurant ainsi à la fois sa bonne compréhension et une prise de recul suffisante.

La construction de l'argumentaire est au service d'une réflexion s'appuyant sur des connaissances théoriques, variées et contextualisées.

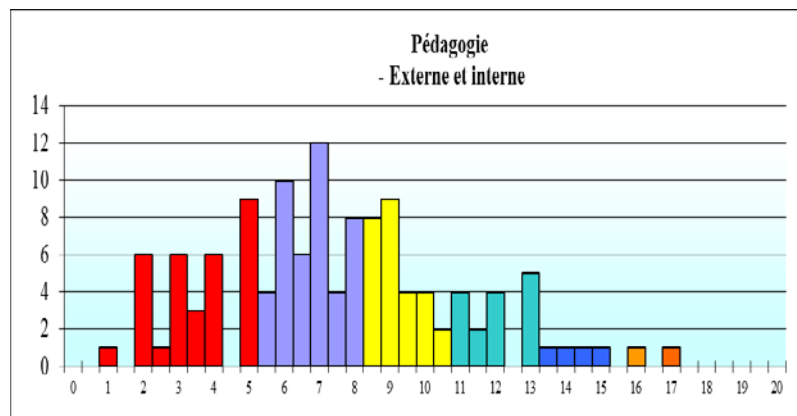
Aussi, durant la phase préparatoire, il convient de favoriser la réflexion collective sur des thèmes d'actualité dans le domaine pédagogique par l'organisation de séances de travail enrichies de lectures, de conférences et d'entraînement à l'expression écrite.

La simplicité de l'expression, sa clarté en lien avec la syntaxe sont à rechercher et l'orthographe doit être à la hauteur des exigences d'un concours de catégorie A.

Un travail de mobilisation, voire d'optimisation des savoirs théoriques, expérimentiels, pourrait être conduit en ce sens par les centres de préparation.

Notes épreuve 3 « Pédagogie »

Externe et interne	Concours	
Nb copies corrigées	124	
Nb notes > 10	27	21,77%
Nb notes < 10	97	78,23%
Moyenne	7,50	
Médiane	7,00	
Note minimale	1,00	
Note maximale	17,00	
Ecart type	3,31	



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes	46	30	27	15	4	2	124
%	37%	24,19%	22%	12%	3%	1,61%	100%

4 LES EPREUVES D'ADMISSION : ANALYSE DES RESULTATS

4.1 Rapport de l'épreuve 4, environnement institutionnel

Coordonnateur : Robert LOUVET

4.1.1 Appréciations générales

Les connaissances, comme pour les sessions précédentes, sont souvent insuffisantes ou peu développées, avec des difficultés de contextualisation du sujet.

S'agissant d'une épreuve orale les exposés doivent se démarquer des présentations convenues.

Si l'entretien qui suit la présentation permet de valoriser ses connaissances, il peut également d'être révélateur de lacunes.

L'absence de dynamisme et de conviction dans les réponses lors de l'entretien nuisent à la qualité générale des prestations. Rares sont les candidats tentant d'exprimer avec conviction leurs arguments ou leur pensée.

Cependant les règles générales de l'épreuve sont comprises et appliquées.

En termes de gestion du temps, les candidats, sauf rares exceptions, utilisent les 10 premières minutes pour leur exposé. Ils traitent, ou tentent de traiter, assez correctement le sujet même de façon partielle.

Ils sont attentifs aux questions posées par le jury.

Traitement du sujet

Les sujets sont dans la plupart des cas traités de façon partielle, avec des exposés uniquement centrés sur la question posée, sans tentative d'ouverture à un contexte élargi.

En effet, les candidats arrivent difficilement à établir des connexions avec des thématiques associées au sujet. Ainsi très peu de candidats développent leur exposé en faisant appel à une approche transversale dans leurs réponses et leurs choix.

Les plans annoncés manquent souvent d'une problématisation ou d'une mise en perspective de la question.

En majorité, les exposés se révèlent marqués par des connaissances très générales ou partielles, sans pouvoir asseoir l'argumentaire sur des références situant un véritable niveau de culture ou de connaissance des candidats.

4.1.2 Conseils aux formateurs et aux candidats

Le jury constate que les candidats éprouvent quelques craintes pour cette épreuve. Celle-ci constitue pourtant le socle minimum de connaissances institutionnelles et juridiques indispensables à des futurs fonctionnaires de catégorie A.

Aussi pour préparer cette épreuve il convient de s'appuyer sur la rédaction de fiches de synthèses et d'actualité sur chaque thème du programme.

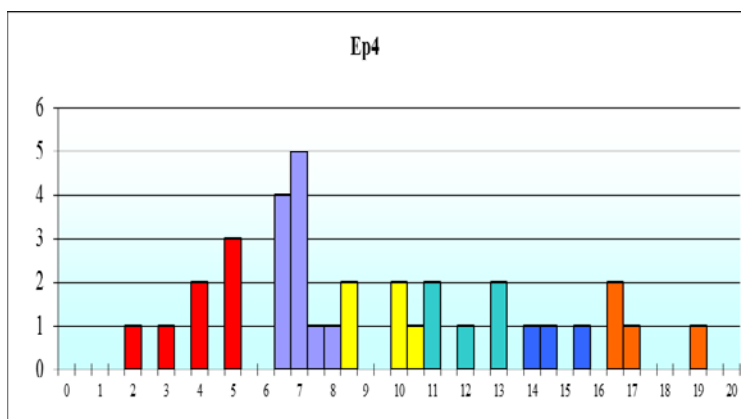
Pour s'adapter à l'exercice, les mises en situation dans les conditions réelles du concours permettent de s'entraîner à formaliser des exposés, sachant que cette partie constitue un élément clé de l'épreuve.

L'épreuve est destinée également à apprécier les aptitudes nécessaires à l'exercice des fonctions de cadre A de la fonction publique de l'État à travers la rigueur de la pensée, la maîtrise des concepts, les qualités d'expression, l'ouverture d'esprit, la réflexion personnelle, la sincérité intellectuelle.

Durant la phase d'échange avec le jury, les candidats sont invités à être eux mêmes, à montrer leur maturité et à engager un vrai dialogue avec le jury, pourvu que le propos soit étayé et argumenté.

Il est conseillé de maîtriser les notions essentielles du programme qui valorise un socle de culture générale, juridique et historique, ainsi que la capacité des candidats à poser une problématique, à organiser leurs idées, à exprimer un point de vue avec toute la relativité et la nuance requises, en lien, le cas échéant, avec l'actualité.

Externe et interne	Ep4	
Nb candidats évalués	35	
Nb notes > 10	15	43%
Nb notes < 10	20	57%
Moyenne	9,29	
Médiane	8,00	
Note minimale	2,00	
Note maximale	19,00	
Ecart type	4,39	



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 11	11,5 à 15	15,5 à 20	Total
Nb notes	7	11	7	5	5	35
%	20,00%	31,43%	20,00%	14,29%	14,29%	100%

4.2 Rapport de l'épreuve 5, spécialité (Sciences humaines appliquées)

Coordonnateurs : Sylvie SKAZA, Arnaud DEZITTER

4.2.1 Remarques générales concernant les sujets

Les sujets relèvent de la spécialité « *Sciences humaines appliquées* » (SHA) et prennent en compte les dossiers élaborés par les candidats au moment de leur inscription.

Il est à noter que certains dossiers fournis par les candidats sont formatés et d'autres sont constitués de « copier-coller » à partir de données recueillies sur internet, ce qui peut constituer, par la suite, une difficulté dès lors que le candidat ne s'est pas approprié le sujet qu'il a lui-même choisi.

4.2.2 Appréciations générales

Niveau des candidats

Le niveau des candidats est très hétérogène, avec une augmentation du nombre de très bons spécialistes de la discipline.

Quelques candidats ont probablement choisi la spécialité par défaut.

Traitement de l'épreuve

S'agissant de la forme dans l'ensemble, les présentations sont relativement structurées, le niveau de formalisation du plan étant cependant variable.

Toutefois, la problématique est rarement posée et l'argumentation n'est pas toujours maîtrisée.

Les bonnes prestations correspondent à des exposés construits, argumentés et référencés tant sur le plan théorique qu'au niveau de l'expérience dans la spécialité.

Peu de candidats exploitent avec pertinence les outils mis à disposition.

L'entretien manque parfois de dynamisme. Il permet à certains candidats de préciser et compléter leur exposé. Pour d'autres les réponses restent évasives.

Certains candidats pensent que leurs expériences de terrain suffisent pour réussir cette épreuve ; d'autres, au contraire, s'appuient uniquement sur leurs connaissances théoriques.

S'agissant du fond, dans l'ensemble, les sujets sont compris. La définition des termes du sujet est quelquefois approximative.

D'une manière générale, le sujet est traité mais l'argumentation est très inégale d'un candidat à l'autre.

Certains candidats ont des références théoriques diverses bien exploitées au regard du sujet.

Peu de candidats prévoient une conclusion.

4.2.3 Conseils aux candidats et aux formateurs

L'épreuve nécessite d'être en capacité de maîtriser le temps et de disposer de repères (exemple : se doter d'un chronomètre).

Il convient également de prendre la mesure de l'organisation de cette épreuve et de sa durée.

Il est indispensable de s'intéresser à l'actualité, notamment s'agissant des compétences du ministère en charge de la jeunesse.

Le candidat doit pouvoir exposer clairement, à partir d'une problématique et d'un plan, le sujet qu'il a à traiter.

Enfin le candidat doit rédiger avec soin son dossier personnel, en ne le limitant pas à une liste de définitions, et en maîtriser son contenu.

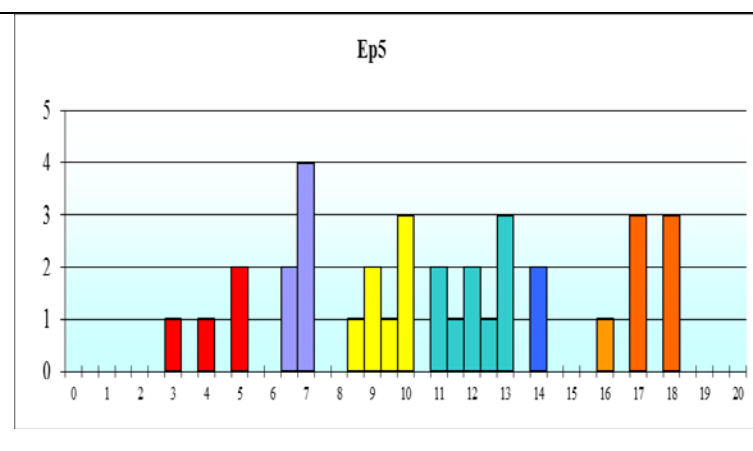
Les candidats ont à s'entraîner à formuler une problématique et à élaborer des plans.

Il s'agit également de se mettre en situation de l'épreuve en exposant clairement, et de façon argumentée, une démonstration.

Il convient d'être en capacité de s'adapter à la situation, et donc de ne pas s'enfermer dans une posture formatée.

Notes épreuve 5 « Sciences humaines appliquées »

Externe et interne	Ep5	
Nb candidats évalués	35	
Nb notes > 10	21	60%
Nb notes < 10	14	40%
Moyenne	10,91	
Médiane	11,00	
Note minimale	3,00	
Note maximale	18,00	
Ecart type	4,28	
Nb Notes éliminatoires	4	



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 11	11,5 à 15	15,5 à 20	Total
Nb notes	4	6	9	9	7	35
%	11,43%	17,14%	25,71%	25,71%	20,00%	100%

4.3 Rapport de l'épreuve 6, spécialité (Sciences humaines appliquées)

Coordonnateurs : François FOURREAU, Maryline NOUCHI, Arnaud ZELLER, Gildas BOUVET

4.3.1 Remarques générales concernant les sujets

Cette épreuve de mise en situation pédagogique face à un public permet d'apprécier les compétences d'animation d'un groupe et l'utilisation de méthodes pédagogiques.

Les sujets sont élaborés en tenant compte :

- des dossiers fournis par les candidats lors de leur inscription ;
- des caractéristiques du public prévu pour la séance ;
- de la non redondance avec le sujet de l'épreuve 5.

Les libellés sont clairs et sans ambiguïtés.

4.3.2 Appréciations générales

Niveau des candidats

Le niveau est globalement insuffisant, avec cependant quelques bons candidats.

La majorité des candidats ne semblent pas être préparés aux attendus de ce type d'épreuve. Ils reproduisent des modes d'interventions traditionnels et descendants utilisant peu les méthodes de pédagogie active dans la relation avec le public.

Trop peu de candidats s'appuient sur une expérience qui se révèle déterminante et savent exploiter les apports du public et les interrelations pour traiter leur sujet.

Traitement de l'épreuve/ conduite de la séance

Les candidats n'accordent pas suffisamment d'importance aux aspects matériels de la séance (aménagement de l'espace, utilisation des outils mis à disposition, lisibilité des éléments écrits, ...). Les candidats utilisent peu les supports pédagogiques et les ressources documentaires.

Les candidats ont rarement produit un plan de séance. Lorsqu'il est prévu, il est par contre rarement annoncé au public et n'est pas systématiquement suivi. Les objectifs de la séance sont peu explicités.

On constate peu d'originalité dans le choix des méthodes d'animation de la séance.

Le niveau des candidats et leur mode d'intervention sont hétérogènes, témoignant fréquemment d'une faiblesse dans la conduite pédagogique de la séance.

Au cours de la séance, on observe peu d'alternance dans les situations proposées au public et une difficulté à dégager une progression durant le temps dédié à l'épreuve.

Peu de candidats prennent réellement en compte les attentes et les acquis du public.

Le sujet est compris par la plupart des candidats. Une mauvaise compréhension du sujet a souvent eu pour effet de ne pas voir traiter le sujet dans toutes ses dimensions.

L'évaluation de la séance, par le candidat, avec le public est rarement mise en place et les candidats ont quelques difficultés à conclure leur séance, ce qui contribue à une difficulté pour évaluer la séance par le candidat lui-même.

Lors de l'entretien qui suit la séance les candidats ne mettent pas l'accent sur l'autoévaluation ; dans le cas contraire elle se réduit souvent à rappeler les éléments factuels de la séance. Les candidats ne sont pas suffisamment préparés à cette phase d'analyse de la séance qui se résume souvent en une explication du déroulé. Une distanciation, une analyse et une possible remédiation de celle-ci sont pourtant attendues.

Cependant les candidats ont mené leur séance à terme et l'entretien a permis de compléter leur analyse, et parfois de la rattraper, bien que globalement, les réponses de certains candidats peuvent manquer parfois de concision.

Des candidats ont réussi à faire preuve de distanciation en répondant aux questions de manière adéquate et réfléchie aux questions du jury.

Les publics de l'établissement (CREPS) et des structures extérieures ont été bienveillants.

4.3.3 Conseils aux candidats et aux formateurs

En amont de l'organisation matérielle et pédagogique de l'épreuve, le candidat a à connaître des caractéristiques de cette épreuve particulière dont la conduite pédagogique d'une séance avec un public est l'axe principal.

Tout d'abord il convient de veiller à la qualité de la rédaction des trois thèmes du dossier à partir desquels est composé le sujet de l'épreuve, dossier transmis suite à l'admissibilité.

Au plan de l'organisation de la séance d'animation, il s'agit de se familiariser avec l'animation de groupes et l'entretien avec le jury.

Le candidat dispose, in situ pour préparer sa séance, de documents relatifs aux caractéristiques du public, ce qui lui permet de situer son intervention.

Dans la phase de préparation de la séance, le candidat aura à anticiper sur l'évaluation en concevant des outils (indicateurs, questions...) à l'attention du public. L'aménagement de la salle contribue à l'organisation et au déroulé de la séance.

La conduite de la séance est basée sur des méthodes actives en les articulant avec la maîtrise des contenus.

La construction d'un plan de séance structuré est la base pour mettre en œuvre une progression au cours de la séance.

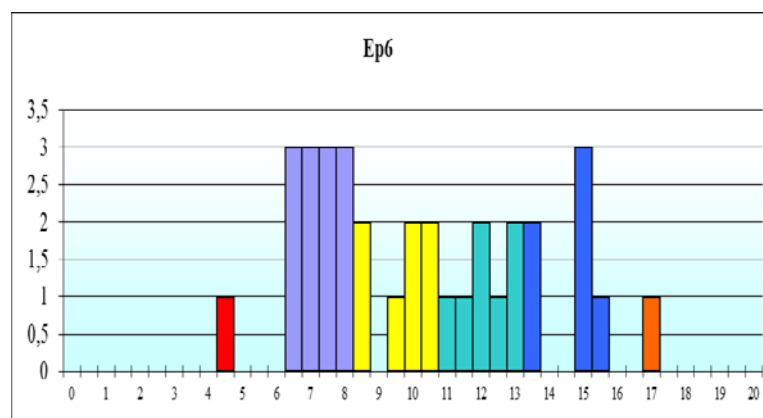
Les candidats ont à aborder lors de leur préparation au concours la notion d'évaluation d'une séance.

Dans le temps de formation préparatoire au concours, la mise en situation (séance et entretien) constitue une étape incontournable.

Des exercices sur la gestion du stress sont également conseillés.

Notes épreuve 6 « Sciences humaines appliquées »

Externe et interne	Ep6	
Nb candidats évalués	34	
Nb notes > 10	18	53%
Nb notes < 10	16	47%
Moyenne	10,25	
Médiane	10,00	
Note minimale	4,50	
Note maximale	17,00	
Ecart type	3,22	
Nb Notes éliminatoires	1	



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 11	11,5 à 15	15,5 à 20	Total
Nb notes	1	12	8	11	2	34
%	2,94%	35,29%	23,53%	32,35%	5,88%	100%

4.4 Rapport de l'épreuve 7 (facultative)

Coordonnateur : Arnaud DEZITTER

21 candidats, soit 55% des candidats admissibles, ont passé l'épreuve de langue. Ce taux est particulièrement important pour une épreuve optionnelle. Les 21 candidats se sont répartis dans 5 langues (Anglais : 16 / Portugais : 1 / Italien : 2 / Arabe : 1 / Espagnol : 1).

4.4.1 Remarques générales concernant les sujets

Les textes proposés sont en rapport avec le champ d'activité à venir des candidats, ou correspondent à des sujets d'actualités.

De faible longueur (une vingtaine de lignes), ces textes permettent au candidat de disposer d'un temps suffisant pour la préparation de l'épreuve. L'entretien permet de vérifier si le candidat dispose d'un lexique relatif au champ d'activités correspondant à leur exercice professionnel à venir.

4.4.2 Appréciations générales

Niveau des candidats

Le niveau des candidats est bon, voire très bon. Plusieurs candidats ont vécu plusieurs années à l'étranger, ou d'autres sont quasiment bilingues. Tous disposent d'un niveau suffisant leur permettant de parler en langue étrangère pendant toute la durée de l'épreuve.

Le bon niveau de préparation des candidats à cette épreuve est à souligner. Ainsi, au-delà du niveau de maîtrise de la langue, de nombreux candidats ont démontré une qualité d'analyse et de distance par rapport au texte.

4.4.3 Remarques particulières

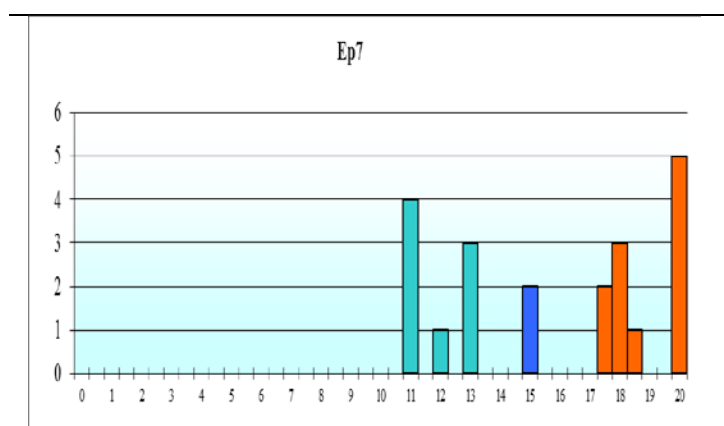
Les candidats ont tous compris les sujets proposés.

L'ensemble des sujets a été analysé avec méthode. Les points essentiels ont été relevés et les candidats ont ouvert le débat sur d'autres perspectives.

Conseils aux candidats

Il convient de privilégier, lors de la préparation, l'enrichissement du lexique relatif au champ d'activité du CEPJ.

Note épreuve facultative « Langue »



	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 11	11,5 à 15	13,5 à 15	Total
Nb notes	0	0	4	6	11	21
%	0,00%	0,00%	19,05%	28,57%	52,38%	100%

5 CONCLUSION

L'implication et le professionnalisme du jury sont à souligner dans ce concours dont l'organisation et les caractéristiques des épreuves, notamment s'agissant de celles conduisant à l'admission, sont atypiques.

Le travail de préparation en amont des épreuves nécessite un investissement particulièrement conséquent et minutieux, notamment avec le recours à des publics extérieurs.

La correction, l'évaluation et l'harmonisation des notes sont basées sur des procédures et des outils opérationnels qui ont fait leur preuve.

Les épreuves, et notamment celles portant sur les spécialités, sont sélectives.

Les programmes, même s'ils permettent de concevoir des sujets adaptés qui mettent en perspective des connaissances et une actualité, nécessiteraient toutefois une révision. L'objectif serait alors de maintenir certaines des thématiques essentielles, d'en rajouter le cas échéant, et de supprimer celles qui deviendraient alors redondantes.

En ce qui concerne les attendus des épreuves, il est conseillé aux candidats d'effectuer une préparation effective dont le contenu peut être variable selon leur besoins, et de mieux en connaître les objectifs.

En effet, le jury constate que les conseils émis aux candidats pour se préparer aux épreuves du concours sont quasi-similaires d'une année à l'autre.

Ainsi, les constats et les recommandations présentés dans ce rapport sont autant de repères pour les candidats, voire pour les formateurs, dans le cadre de la préparation aux épreuves du concours.

6 REMERCIEMENTS

Les personnes et acteurs qui ont contribué à l'organisation, au déroulement et à la réussite des concours de CEPJ 2015 sont vivement remerciés.

Les personnels de la Direction des ressources humaines (SD1C), Eric MIGEVANT (chef du bureau du recrutement), Thibaut JOURD'HUI, Yazid IDIRI et Pascal FOGGEA.

Les membres du jury :

- les coordonnateurs : Gildas BOUVET, Arnaud DEZITTER, François FOURREAU, Robert LOUVET, Maryline NOUCHI, Sylvie SKAZA, Arnaud ZELLER ;
- les correcteurs : Florence ABADIE, Christian BELISSON, Emilie CADIERE, Jean-Pierre CHAUSSIER, Isabelle DAVID-IGEL, Isabelle CRESPIAN, Ludovic FALAIX, Pierre FAUVEAU, Joëlle GELLERT, Cyril GEORGE, Julia HARCHIN, Arnaud LECOURT, Pierre LEMAITRE, Cécile LE MASSON, Fabien MARTHA, Corinne MARTIN, Anne MEYER, Claude RIGOUSTE, Patrick RODIER, Jacques RONGERE, Thierry ROOS, Caroline SAUTET, Corinne SCHAFIR, Daniel SCHMITT, Denis , Emmanuel THIRY, Denis THOMAS, Thi-Minh-Thu TRAN, Jacques VIEILLARD, Sébastien VILAPLANA, Dominique WALTER ;
- et les examineurs de l'épreuve de langue : Jean-Marie BULTELE, Rebecca IANNUCI, Christine LANGUEPEE, Fathy MALLEK, Hélène WARGNY.

Les personnels du CREPS de Wattignies : Catherine CHENEVIER (directrice du CREPS), Myriam NIEL et Christine BARTKOWIAK.

Les cadres de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord Pas de Calais, André BOUVET (directeur régional), Philippe KAIRIS et David RIGAUD.

Les représentants des organismes de formation, au titre de leur participation dans la mise à disposition de publics pour l'épreuve n°6 : les CEMEA, l'Ecole Européenne Supérieure de Travail Social et l'Institut Régional de Travail Social.



Catherine CROISSET
Inspectrice générale de la jeunesse et des sports
Présidente du jury

ANNEXES

Annexe 1 : Résultats des concours externe et interne 2015

Annexe 2 : Composition du jury au titre de l'année 2015

Annexe 1 - Résultats des concours 2015



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

CONCOURS EXTERNE DE CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

Session 2015

Liste des candidats admis (par ordre de mérite)

- 1 M. RAMAT Simon
- 2 Mme QUITTET Gwendoline
- 3 M. THOUVENIN Axel
- 4 Mme MOUEZY Rachel
- 5 Mme MARAJO Valerie
- 6 Mme PICARD Angelique
- 7 M. MYCHAK Benoît
- 8 M. CHIBBA Grégory
- 9 M. DESMARAIS Cédric
- 10 Mme PEYRE-TEKKOUK Françoise

Candidats inscrits sur liste complémentaire

- 1 Mme POIX Blandine
- 2 Mme FARDEAU Aurelie
- 3 Mme BACCON Marine
- 4 M. LAGARDE Victor
- 5 M. GUYOMARC'H Stéphane
- 6 M. WAUTHIER Kévin

Le 22 mai 2015

La Présidente

Catherine CROISET



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

**CONCOURS INTERNE DE
CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

Session 2015

**Liste des candidats admis
(par ordre de mérite)**

- 1 Mme MILLIET Marie-Laure
- 2 M. ROMÉ Arthur Raymond
- 3 M. RAISON Arnaud
- 4 Mme ROMUSSI Hélène

Le 22 mai 2015

La Présidente

Catherine CROISET

Annexe 2 - Composition du jury au titre de l'année 2015

Mme **Catherine CROISET**, Inspectrice générale de la jeunesse et des sports, en qualité de Présidente du jury des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

Mme **Florence ABADIE** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine

M. **Christian BELISSON** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme

M. **Gildas BOUVET** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mme **Emilie CADIERE** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence Alpes Côte d'Azur

M. **Jean-Pierre CHAUSSIER** Inspecteur principal de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Orientales

Mme **Isabelle DAVID-IGEL** Inspectrice de la jeunesse et des sports à la préfecture de l'Hérault

M. **Arnaud DEZITTER** Inspecteur de la jeunesse et des sports au centre national pour le développement sport

Mme **Isabelle DUTILLEUL CRESPIEN** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Wattignies

M. **Ludovic FALAIX** Maître de conférences à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand

M. **Pierre FAUVEAU** Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Tarn-et-Garonne

M. **François FOURREAU** Inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire

Mme **Joëlle GELLERT** Conseillère technique et pédagogique supérieure à la direction des sports

M. **Cyril GEORGE** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône

Mme **Julia HARCHIN** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais

M. **Arnaud LECOURT** Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube

M. **Pierre LEMAITRE** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale de la Seine-Maritime

Mme **Cécile LE MASSON** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Charente

M. **Robert LOUVET** Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Languedoc-Roussillon

M. **Fabien MARTHA** Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale de la Vienne

Mme **Corinne MARTIN** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Aix-en-Provence

Mme **Anne MEYER** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre

Mme **Maryline NOUCHI** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lozère

M. **Claude RIGOUSTE** Conseiller technique et pédagogique supérieur au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Toulouse

M. **Patrick RODIER** Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais

M. **Jacques RONGERE** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes

M. **Thierry ROOS** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Lorraine

Mme **Caroline SAUTET** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées atlantiques

Mme **Corinne SHAFIR** Professeure de sport au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Ile-de-France

M. **Daniel SCHMITT** Inspecteur principal de la jeunesse et des sports au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Strasbourg

Mme **Sylvie SKAZA** Conseillère technique et pédagogique supérieure, directrice du centre sportif de Normandie

M. **Denis THOMAS** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale de la Seine-Maritime

M. **Emmanuel THIRY** Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Champagne-Ardenne

Mme **Thi-Minh-Thu TRAN** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale du Rhône

M. **Jacques VIEILLARD** Professeur de sport au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Ile-de-France

M. **Sébastien VIAPLANA** Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Alpes

Mme **Dominique WALTER** Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale du Nord

M. **Arnaud ZELLER** Conseiller technique et pédagogique supérieur au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Reims